



GESTION DES DECHETS D'ACTIVITES A RISQUE INFECTIEUX (DASRI) DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE COVID-19

Les DASRI, de quoi parle-t-on?

Dans le domaine de la médecine, les déchets d'activité de soins sont soit des déchets à risque infectieux, soit des déchets qui relèvent des catégories suivantes: matériels piquants, produits sanguins, déchets anatomiques, déchets contenant des agents microbiologiques.

Dans le cadre de la pandémie, **les gants, les mouchoirs à usage unique, les masques de protection jetables, les équipements de protection à usage unique (surblouses) et autres textiles sanitaires (lingettes désinfectantes)** peuvent présenter un risque infectieux non négligeable pour l'homme et l'environnement.



Qui est concerné ?

Dans le contexte actuel, les déchets de **tous** peuvent être contaminés.

Deux grandes catégories de population sont concernées :

- Les **services en activité** comprenant **tous les services des collectivités** n'effectuant pas d'activités de soins (administration, animation, écoles, crèches, services techniques...)
- Les **professionnels de santé et du soin** notamment les **Centres Municipaux de Santé (CMS) et professionnels de santé** prodiguant des soins à domicile (infirmiers)

ATTENTION :

Dans le cadre de l'actuelle pandémie de COVID 19, **il est impératif que chacun des agents applique les mesures suivantes** pour protéger les agents d'entretien et de collecte :

Jeter les mouchoirs, les gants et les masques à usage unique, les lingettes dans les poubelles munies de sacs poubelles pour ordures ménagères



Comment est organisée la collecte ?

Pour les services en activité n'effectuant pas de soins :

Les déchets (gants, lingettes, masques) sont placés dans les poubelles équipées d'un **sac plastique opaque pour ordures ménagères** disposant d'un système de fermeture fonctionnel.

En fin de journée, les agents d'entretien ferment et placent les sacs poubelles collectés dans un container équipé d'un **second sac de plastique pour ordures ménagères**.

Ces déchets sont stockés sous ce format durant 24 heures dans un emplacement dédié COVID19, avant leur élimination via la filière des ordures ménagères.

Les agents d'entretien doivent être équipés de leurs moyens de protection habituelle (gants de ménage, tenue de travail), masque grand public et doivent appliquer les gestes barrières

Ces déchets ne doivent pas être éliminés avec les déchets recyclés :



Pour les professionnels de santé et du soin à domicile :

Les déchets (gants, lingettes, masques, surblouses, charlottes,...) sont traités selon la filière classique des DASRI sans les distinguer des autres DASRI produits, conformément aux procédures internes de traitement des DASRI de la collectivité (conditionnement, collecte, entreposage, évacuation).



Sources :

Article 1335-1 du Code de la Santé Publique,
Recommandations du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,
Avis du Haut Conseil de la Santé Publique (19 mars 2020),
Recommandations de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (9 avril 2020).